

FOCUS

USAGE DU SEL DE DÉNEIGEMENT COMME DÉSHÉRBANT

Le sel de déneigement est parfois utilisé comme désherbant, en alternative aux pesticides chimiques. La loi n'interdit pas d'utiliser du sel de déneigement pour désherber, même si cela n'est pas la fonction première de ce produit. Néanmoins, ce produit est toxique pour l'environnement, son usage devrait donc être restreint à faire fondre la neige en hiver.



Hors des périodes de neige, le sel épandu va rester au sol un certain temps et un enfant qui joue sur l'herbe ou tombe à cet endroit pourra donc être en contact cutané avec ce produit. De même, un jeune enfant explorateur aura peut-être envie de goûter ce sel qu'il trouvera au sol.

Les principaux effets sur la santé sont les suivants :

- le contact cutané avec le sel de déneigement peut mener à des irritations de la peau,
- l'ingestion d'une dizaine de grains de sel peut provoquer des troubles digestifs tels que nausées, vomissements et douleurs abdominales. L'ingestion d'une quantité supérieure peut conduire à une intoxication par le sel. Si un enfant met ses doigts en bouche après un contact avec du sel de déneigement, une légère irritation peut apparaître.

L'avis détaillé du centre Antipoisons au sujet du sel de déneigement, dont sont tirées les informations santé ci-dessus, est consultable sur le site :

www.centreactipoisons.be → Produits ménagers → sels de déneigement

Il informe également des bons gestes dans le cas où un enfant serait irrité ou malade, suite à un contact avec le sel de déneigement.